



3055, rue Mousseau
Montréal (Qué.)
H1L 4W1
Tél : (514) 596-4845
Télec. : (514) 596-4847
S.D.G. : tél. : (514) 596-7159
www.csdm.qc.ca/laverendrye



POLITIQUE D'ÉVALUATION

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
École internationale La Vérendrye

Année scolaire 2017-2018

Le présent document présente les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'école contenues dans la politique d'encadrement local du MEES. Il a la même structure (planification de l'évaluation, prise d'information et interprétations des données, jugement, décision, communication et qualité de la langue) que le document ministériel. De plus, il s'appuie également sur les documents de référence de l'IB. Il précise les valeurs, les orientations et les lignes directrices pour guider l'évaluation des élèves. Il préconise des moyens pour mesurer et évaluer les apprentissages ainsi que certaines facettes du développement général de l'élève qui sont en concordance avec le projet éducatif, le plan de réussite de l'école, le Programme primaire de l'IB et le plan stratégique de la commission scolaire. La politique d'évaluation de l'école tente de répondre le plus clairement possible aux trois questions suivantes :

- Qu'évaluons-nous et pourquoi?
- Quelles sont les caractéristiques des évaluations efficaces?
- Comment évaluons-nous?

* Veuillez prendre note que tous les documents mentionnés dans cette politique se retrouvent dans le cartable de la politique d'évaluation de l'IB de l'école. La politique d'évaluation sera révisée une fois par année en même temps que les autres politiques de l'école.

QUELLE EST LA PHILOSOPHIE DE L'ÉCOLE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION?

Définition de l'évaluation

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	IB
L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages à partir de données recueillies, analysées et interprétées en vue de décisions pédagogiques et administratives.	L'évaluation est le recueil et l'analyse d'information sur le travail de l'élève. Elle permet d'identifier ce qu'il sait, ce qu'il comprend, ce qu'il sait faire et ce qu'il ressent à différents stades du développement.

Valeurs privilégiées

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	IB
Justice Égalité Équité Égalité des chances Réussite pour tous les élèves Cohérence Rigueur Transparence	L'évaluation doit être : compréhensive honnête juste claire et comprise par tous

POURQUOI ÉVALUER?

Le personnel de l'école internationale La Vérendrye considère qu'il est important d'évaluer afin de promouvoir l'apprentissage de l'élève, fournir des informations sur cet apprentissage et contribuer à évaluer l'efficacité du programme. Il est également persuadé que l'évaluation est une partie intégrante de l'enseignement puisqu'elle permet de souligner les progrès des apprentissages de l'élève et de déterminer l'efficacité de l'enseignement. L'évaluation se produit sous différentes formes et dans différents contextes. C'est aussi un partenariat entre l'école, la famille et la communauté.

EN QUOI LA PHILOSOPHIE DE L'ÉCOLE CORRESPOND-ELLE À SA DÉCLARATION DE MISSION?

Mission IB	Mission de l'école	Philosophie de l'école
<ul style="list-style-type: none"> ✦ <i>Curiosité intellectuelle</i> ✦ <i>Connaissances</i> ✦ <i>Sensibilité</i> ✦ <i>Bâtir un monde meilleur et plus paisible</i> ✦ <i>Entente mutuelle et respect interculturel</i> ✦ <i>Méthodes d'évaluation rigoureuses</i> ✦ <i>Apprendre activement tout au long de leur vie</i> ✦ <i>Compassion</i> ✦ <i>Comprendre les autres</i> ✦ <i>Respect des différences</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ <i>Esprit de découverte</i> - <i>LEUR monde</i> - <i>NOTRE monde</i> - <i>LE monde</i> ✦ <i>Courage</i> ✦ <i>Ténacité</i> ✦ <i>Recherche et questionnement</i> ✦ <i>Trois pôles de découverte :</i> - <i>de soi,</i> - <i>de l'environnement,</i> - <i>de la communication.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ <i>Sensibilité internationale</i> ✦ <i>Considérer les élèves comme des apprenants pour la vie</i> ✦ <i>Faire participer les élèves</i> ✦ <i>Chercher à créer du sens</i> ✦ <i>Développer la pensée réflexive des élèves</i> ✦ <i>Considérer le fait que les élèves ont différents styles d'apprentissage</i> ✦ <i>Favoriser la rétroaction positive et constructive</i>

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

Normes d'évaluation	Modalités d'application	Outils de référence
<p>La planification globale de l'évaluation respecte le programme de formation (compétences disciplinaires et transversales et domaines généraux de formation) et est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignant.</p> <p>La planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation respecte les exigences de l'IB. Elle est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-niveau et l'enseignant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-cycle adopte un modèle de planification des situations d'apprentissage et d'évaluation qui respecte les outils de référence du MEES. ❑ Pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des élèves, l'équipe-cycle ou de niveau bonifie la planification globale à l'aide des mesures de soutien et/ou des subventions existantes (Programme de soutien à l'école montréalaise, l'École et les arts, partenariats avec la communauté, etc.). ❑ Les membres de l'équipe-cycle ou de niveau se rencontrent régulièrement pour faire un suivi de la planification de l'évaluation. ❑ À partir de la planification globale de l'équipe-cycle, l'équipe-niveau établit sa propre planification de l'évaluation. <p>L'équipe-école adopte le plan de travail proposé par l'IB comme outil de planification. Elle s'assure que le PRT est cohérent et articulé tant à l'horizontale qu'à la verticale. L'équipe-niveau planifie les modules de recherche en tenant compte des exigences de l'IB. Elle se rencontre régulièrement pour réviser les plans de travail. La planification permet le développement des qualités du profil de l'apprenant et des éléments essentiels du Programme primaire.</p> <p>L'établissement communique aux membres de la communauté scolaire les principes, la politique et les procédures en vigueur en matière d'évaluation.</p>	<p>Programme de formation québécoise</p> <p>Cadres d'évaluation des apprentissages</p> <p>Progression des apprentissages</p> <p>Pour faire une réalité du Programme primaire (Cadre pédagogique)</p> <p>Programme de recherche transdisciplinaire de l'école (PRT)</p> <p>Contenu et enchainement des programmes</p>

<p>La planification de l'évaluation tient compte de l'aide à l'apprentissage en cours de cycle et de la reconnaissance des compétences à la fin de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-cycle ou de niveau établit les exigences reliées aux critères d'évaluation issus des cadres d'évaluation des compétences à différentes périodes d'apprentissage afin de baliser le développement des apprentissages dans le cycle. ❑ L'équipe-cycle ou de niveau établit la stratégie d'évaluation aux fins de reconnaissance et d'acquisition des compétences à la fin du cycle (situation d'évaluation commune de fin de cycle, appropriation et utilisation des échelles des niveaux de compétence, etc.). 	<p>Cadres d'évaluation des apprentissages</p> <p>Progression des apprentissages</p> <p>Tableau de la répartition des compétences disciplinaires et transversales</p> <p>Barème d'évaluation de l'école</p>
<p>La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage et de l'enseignement.</p> <p>Le programme établi de l'établissement respecte la philosophie de l'IB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'enseignant précise les critères d'évaluation reliés aux compétences développées à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation qu'il propose à ses élèves en fonction des cadres d'évaluation. ❑ L'équipe-niveau détermine les principales évaluations prévues au cours de l'année et détermine pour chacune la période où elles auront lieu. Ces informations sont consignées dans le document « <i>Nature et périodes des principales évaluations</i> » et remis aux parents au début de chaque année scolaire. ❑ L'équipe-niveau choisit ou élabore ses outils d'évaluation. <p>Les enseignants s'assurent de planifier des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives variées et qui sont revues régulièrement. Toutes les qualités décrites dans le profil de l'apprenant sont travaillées et évaluées chaque année et à chaque niveau d'enseignement. Chaque niveau répartit les qualités du profil et les éléments essentiels à travers les six modules de recherche.</p>	<p>Cadres d'évaluation des apprentissages</p> <p>Progression des apprentissages</p> <p>Nature et périodes des principales évaluations</p> <p>Pour faire une réalité du Programme primaire (Cadre pédagogique)</p> <p>Grilles de répartition des savoir-faire et des éléments essentiels</p> <p>Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes</p>

<p>La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Pour tenir compte de la situation de tous les élèves, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, planifie des situations d'apprentissage et d'évaluation permettant de différencier les contenus, les productions, le processus et la structure. ❑ Pour tenir compte de la situation des élèves ayant des besoins particuliers, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations et les modifications concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert et le temps accordé qui seront inscrites dans le plan d'intervention. Peut être ajustée en fonction de la politique en matière de besoins éducationnels spéciaux <p>Certaines activités peuvent être adaptées pour tenir compte de la situation des élèves ayant des besoins particuliers.</p>	<p>Politique en matière de besoins éducationnels spéciaux</p> <p>Annotation sur les plans de travail (en développement)</p>
---	--	---

PRISE D'INFORMATIONS ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Normes d'évaluation	Modalités d'application	
<p>La responsabilité de la prise d'information et l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p> <p>L'évaluation au sein de l'établissement reflète les principes de l'IB en matière d'évaluation des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (grilles, listes de vérification, etc.). ❑ En cours d'apprentissage, l'élève est associé à la prise d'informations par l'autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs. ❑ Pour certains élèves dont la situation est particulière, la prise d'informations et l'interprétation des données relèvent d'une équipe multidisciplinaire composée d'enseignants et de professionnels des services complémentaires. ❑ Entretien mené par les élèves (en développement) <p>Les enseignants choisissent ou produisent des outils appropriés à la prise d'informations afin de respecter les exigences de l'IB. Ils s'assurent de tenir compte du processus ainsi que des résultats des tâches.</p> <p>Les élèves sont régulièrement informés des critères d'évaluation lors des activités. Les élèves participent à l'élaboration des critères d'évaluation de certaines activités et évaluations en lien avec les modules de recherche.</p>	<p>Plans de travail</p>

<p>La prise d'informations se fait en cours d'apprentissage et, au besoin, en fin de cycle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes, en nombre suffisant et échelonnées dans le temps. ❑ L'équipe-niveau élabore ou choisit une situation d'apprentissage et d'évaluation en début de cycle. Les enseignants de fin de cycle utilisent les évaluations prescrites. Les enseignants recueillent des données à l'aide d'outils appropriés afin d'obtenir une information complémentaire pour établir le bilan. ❑ Les enseignants se rencontrent régulièrement par équipe-niveau pour mettre en commun les outils de prise et de consignation d'informations qu'ils utilisent. Ils se rencontrent également en équipe-cycle quelques fois durant l'année scolaire. • Les enseignants recueillent et consignent des traces du processus de la recherche. Les traces des modules sont consignées dans le portfolio-classe de chaque élève. Ce dernier doit contenir des évaluations variées reliées au profil de l'apprenant, aux éléments essentiels et aux compétences disciplinaires. De plus, chaque élève a un portfolio-bilan qui regroupe des travaux significatifs en lien avec les modules, les questionnaires complétés par les parents sur le développement du profil de l'apprenant ainsi que le passeport. Ce document contiendra des traces démontrant le développement des éléments essentiels (en développement). 	<p>Portfolio-classe Portfolio-bilan</p>
<p>La prise d'informations se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'enseignant recourt à des moyens informels (observation, questions, etc.) et à des moyens formels (des grilles d'évaluation, des listes de vérification, l'analyse de productions d'élève, des fiches d'autoévaluation, etc.) pour recueillir et consigner des données en fonction des critères d'évaluation du programme de formation du MEES et de l'IB. ❑ L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche. (Avec aide, avec beaucoup d'aide...) ❑ L'enseignant adapte ses moyens de prise d'informations pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. 	<p>Plans de travail</p> <p>Annotations sur les plans de travail</p>
<p>L'interprétation des données est critériée et tient compte des besoins de tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-cycle ou de niveau adopte une interprétation commune des exigences liées aux critères d'évaluation en cours de cycle à l'aide des échelles des niveaux de compétence. ❑ L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation. ❑ En cours de cycle, l'enseignant compare la situation de l'élève aux exigences liées aux critères d'évaluation ciblés par l'équipe-niveau. 	<p>Politiques en matière de besoins éducationnels spéciaux</p>

<p>L'établissement a mis en place des systèmes garantissant que tous les élèves puissent démontrer la consolidation de leurs apprentissages par le biais de la réalisation de l'exposition PP.</p>	<p>L'exposition du programme primaire requiert que chaque élève s'investisse dans les cinq éléments essentiels du programme : connaissances, concepts, savoir-faire, savoir-être et action. C'est à la fois une recherche transdisciplinaire menée dans l'esprit d'une responsabilité personnelle et partagée, et une activité d'évaluation sommative servant à célébrer le passage des élèves du PP à l'enseignement secondaire. L'exposition du PP permet aux élèves de synthétiser les apprentissages des années précédentes, d'utiliser et de réfléchir sur leur cheminement au sein du PP. Elle constitue un processus authentique permettant d'évaluer la compréhension des élèves. En tant que point culminant, l'exposition comprend une évaluation régulière et soigneusement planifiée.</p> <p>L'évaluation de l'exposition prend deux formes : une évaluation continue de la contribution de chaque élève et sa compréhension de l'exposition, ainsi qu'une évaluation sommative de l'exposition et une réflexion sur l'événement lui-même.</p>	<p>Directives pour l'exposition</p>
--	--	-------------------------------------

JUGEMENT

Normes d'évaluation	Modalités d'application	
<p>Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-niveau et de l'équipe-école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. ❑ Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève partagent leurs informations sur ses apprentissages et posent un jugement ensemble. <p style="text-align: center;">Les enseignants contribuent au développement des qualités du profil de l'apprenant, partagent des informations et posent un jugement.</p>	
<p>Les compétences disciplinaires et transversales sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-niveau porte un jugement sur le développement des compétences disciplinaires et transversales à l'aide d'un outil (échelles des niveaux de compétences, grille, etc.). 	<p>Progression des apprentissages</p>
<p>En cours de cycle, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ En cours de cycle, l'enseignant porte un jugement sur l'état des apprentissages de tous ses élèves en fonction des critères fixés par l'équipe- 	

et en fin de cycle, sur le niveau de développement des compétences.	<p>niveau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-école adopte une compréhension commune de la pertinence et de la suffisance des données nécessaires pour porter un jugement en cours et en fin de cycle. ❑ L'équipe partage sa compréhension du sens de l'échelle d'appréciation (la cote) du bulletin. Elle utilise le barème contenu dans le document <i>Interprétation des notes de l'école internationale La Vérendrye</i>. ❑ À la fin du cycle, l'enseignant utilise la progression des apprentissages pour porter un jugement sur le niveau de développement des compétences disciplinaires. 	Document : Interprétation des notes de l'école internationale La Vérendrye
Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves.	<ul style="list-style-type: none"> ❑ À la fin du cycle, l'enseignant utilise les échelles pour tous ses élèves – et même pour ceux qui ont bénéficié de modalités d'évaluation adaptées afin de porter un jugement sur le niveau de compétence atteint. 	Échelles de niveaux de compétence
Les systèmes dont dispose l'établissement pour communiquer les progrès des élèves sont alignés sur les principes d'évaluation du programme.	À la fin de chaque module, les enseignants utilisent des grilles d'appréciation pour porter un jugement sur la compréhension de l'idée maîtresse.	Grilles d'appréciation

DÉCISION

Normes d'évaluation	Modalités d'application	
En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-école établit, organise et met en œuvre un ensemble d'actions de régulation à exploiter dans la classe et à l'intérieur du cycle (stratégies d'interventions, regroupements ponctuels, accompagnement de l'orthopédagogue en classe ou sous-groupes, aide aux devoirs, décloisonnement, etc.). ❑ L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves (ateliers, groupe de besoins, activités d'enrichissement, récupération). 	

<p>L'élève développe graduellement son habileté à autoréguler ses apprentissages.</p> <p>L'enseignement et l'apprentissage encouragent les élèves à démontrer de plusieurs façons ce qu'ils ont appris.</p>	<p>□ L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de se donner des moyens pour les relever (avec accompagnement si nécessaire). Ex : réflexions et étiquettes pour le portfolio, grille d'autoévaluation, bilan des modules. (MEES et IB)</p>	
<p>Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève en cours de cycle.</p>	<p>□ L'équipe-école détermine les moments d'échange et les données à communiquer pour assurer le suivi des apprentissages de l'élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication entre les enseignants d'un niveau à l'autre tout au long de l'année. - Rencontre en début d'année avec les professionnels - Classement des élèves en fin d'année en collaboration avec les professionnels - Consultation des DAP en début d'année - Consignation d'informations tout au long de l'année sur le document <i>Suivi de l'élève</i> par les enseignants. Ce document est déposé à la fin de l'année scolaire dans le DAP. 	<p>Dossiers d'aide particulière (DAP)</p>

COMMUNICATION

Normes d'évaluation	Modalités d'application	
<p>Au préscolaire, l'école doit renseigner les parents sur l'état des apprentissages de l'élève et leur transmettre une communication préliminaire et 3 bulletins.</p> <p>L'apprentissage et le développement des élèves liés à l'ensemble des qualités du profil de l'apprenant de l'IB sont évalués et communiqués à tous les participants au processus d'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Les types de communication privilégiés à l'école sont le bulletin, le portfolio, le bilan et les rencontres de parents. ❑ L'équipe des enseignants du préscolaire utilise le bulletin unique pour informer les parents sur le développement des compétences. ❑ Un bulletin est transmis aux parents à la 1^{re}, 2^e et 3^e périodes de l'année. Le portfolio de l'élève est un moyen de communication privilégié dans notre école. ❑ L'agenda constitue un moyen de communication continu pour démontrer la progression d'un apprentissage en particulier. ❑ Des dialogues réguliers avec les parents (notes dans l'agenda, courriels, appels téléphoniques) sont faits tout au long de l'année. ❑ En début d'année, l'école informe les parents sur les formes de communication et les moments retenus pour communiquer l'état des apprentissages. De plus, elle remet un document qui précise les périodes où seront évaluées les différentes compétences (<i>Nature et périodes des principales évaluations</i>). <p>Les parents sont informés du développement des qualités du profil de l'apprenant ainsi que des éléments essentiels par l'entremise des bilans de module. Une grille d'appréciation du développement du profil de l'apprenant est envoyée deux fois par année aux parents.</p>	<p>Nature et périodes des principales évaluations</p> <p>Bilans des modules</p> <p>Grilles d'appréciation pour le profil de l'apprenant</p>
<p>Au primaire, l'école doit renseigner les parents sur l'état des apprentissages de l'élève et leur transmettre 4 communications, dont une communication préliminaire et 3 bulletins par année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Les types de communication privilégiés à l'école sont : la communication écrite, les bulletins, le portfolio et les rencontres de parents. ❑ Des dialogues réguliers avec les parents (notes dans l'agenda, courriels, appels téléphoniques) ainsi que des rencontres informelles sont faits tout au long de l'année. ❑ L'école envoie quatre communications officielles durant l'année. Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages en français et en mathématiques ainsi que sur le comportement est envoyée à la maison (avant le 15 octobre). Le 1^{er} bulletin est remis au cours de la rencontre de parents. Ce bulletin compte pour 20 % du résultat final de l'année (avant le 20 novembre). Le 2^e bulletin est acheminé à la maison. Ce bulletin compte pour 20 % du résultat final de l'année (avant le 15 mars). Au plus tard le 10 juillet, le troisième bulletin est acheminé à la 	

	<p>maison. Il sert de bilan pour l'ensemble de l'année scolaire. Il compte pour 60 % du résultat final.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Le portfolio de l'élève est un moyen de communication privilégié dans notre école. Certains travaux d'élèves (annotés) sont envoyés régulièrement aux parents dans le but de les informer de la progression des apprentissages de leur enfant et de sa situation par rapport aux compétences à développer. ❑ Deux rencontres de parents sont organisées durant chaque année scolaire. (1^{re} étape : tous, 2^e étape : élèves en difficultés). ❑ L'agenda constitue un moyen de communication continu pour un besoin ponctuel ou une situation particulière à l'enfant. ❑ En début d'année, l'école informe les parents sur les formes de communication et les moments retenus pour communiquer l'état des apprentissages. De plus, elle remet un document qui précise les périodes où seront évaluées les différentes compétences (<i>Nature et périodes des principales évaluations</i>). <p>Les parents sont informés du développement des qualités du profil de l'apprenant ainsi que des éléments essentiels par l'entremise des bilans de module. Les éléments du profil de l'apprenant font l'objet d'une appréciation dans le bulletin deux fois à chaque année scolaire pour le primaire.</p>	<p>Nature et périodes des principales évaluations</p> <p>Bilans des modules</p>
<p>Au moins trois fois dans le cycle, chacune des compétences disciplinaires fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-cycle se donne la possibilité d'ajouter des commentaires qui soutiennent l'appréciation. 	
<p>Au moins deux fois dans le cycle, les compétences transversales ciblées par l'équipe-cycle font l'objet d'une appréciation dans le bulletin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-école détermine les compétences transversales qui seront communiquées au cours de chacun des cycles. ❑ L'équipe-cycle cible la ou les compétences transversales qui font l'objet d'une appréciation au bulletin scolaire durant une période d'apprentissage donnée. 	<p>Nature et périodes des principales évaluations</p>

<p>Le bilan des apprentissages indique le niveau de développement atteint par l'élève pour chacune des compétences disciplinaires propres au Programme et communique la décision prise quant au passage d'un cycle à l'autre ou d'un ordre d'enseignement à l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-cycle fournit des informations pertinentes sur les forces et défis des élèves. 	
--	---	--

QUALITÉ DE LA LANGUE

Normes d'évaluation	Modalités d'application	
<p>La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école.</p> <p>L'enseignement et l'apprentissage démontrent que le développement linguistique des élèves relève de la responsabilité de tous les enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'équipe-cycle conçoit et adopte un outil commun pour l'autocorrection qui permet d'observer chez les élèves des caractéristiques relatives à une communication écrite appropriée. ❑ Les enseignants précisent aux élèves les critères relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée. ❑ Dans plusieurs situations d'apprentissage et d'évaluation, des données sont recueillies sur la qualité de la langue. ❑ Les enseignants encouragent les élèves à utiliser une langue de qualité dans toutes les matières. ❑ Dans l'affichage et le partage dans la communauté, un souci est apporté quant à l'orthographe. 	<p>Politique linguistique</p>

ANNEXE 1

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION POUR TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE (ÉLÈVES, ENSEIGNANTS, PARENTS ET MEMBRES DE LA DIRECTION)?

Toutes les personnes concernées par l'évaluation, notamment les élèves, les enseignants, les parents et les membres de la direction, doivent comprendre parfaitement ce qui justifie l'évaluation, ce que l'on évalue, les critères de réussite et la méthode employée. L'évaluation sert à vérifier la progression des apprentissages dans une perspective d'aide et à reconnaître le niveau de développement des compétences.

ÉLÈVE : L'évaluation donne la possibilité à l'élève de réfléchir à son propre apprentissage. L'élève doit s'investir activement afin de lui permettre de développer sa pensée critique et sa capacité d'autoévaluation. Il est invité à partager ses apprentissages et sa compréhension avec ses pairs. De plus, il doit démontrer un éventail de connaissances et de savoir-faire. Le plus souvent possible, l'enseignant encourage l'élève à utiliser plusieurs intelligences, et des aptitudes et styles d'apprentissage variés pour manifester sa compréhension. L'élève doit connaître et comprendre, à l'avance, les critères pour la production d'un travail ou ceux pour un résultat de qualité. Il peut aussi participer à l'élaboration des critères. Il doit aussi prendre part à la réflexion et à l'autoévaluation par les pairs. On lui demande également de baser son apprentissage sur des expériences réelles, qui peuvent conduire à d'autres recherches. Il est invité à exprimer différents points de vue et différentes interprétations. Enfin, il est en mesure d'analyser son apprentissage et de comprendre ce qui doit être amélioré.

ENSEIGNANT : L'évaluation permet à l'enseignant de fournir une rétroaction sur le processus d'apprentissage des élèves. Elle influence également les pratiques des enseignants en leur permettant de se réajuster en cours d'évaluation. Elle leur permet aussi de diversifier leurs méthodes d'enseignement. Elle permet à l'enseignant d'établir des critères clairs et adaptés au niveau de l'élève pour obtenir un travail ou un produit de qualité. L'évaluation permet à l'enseignant de recueillir des preuves à partir desquelles il peut tirer des conclusions solides. Ces preuves doivent être transmises et comprises par toute la communauté scolaire. Pour une évaluation plus efficace, il est suggéré de travailler ensemble (en équipe cycle ou niveau) pour passer en revue les progrès et le travail des élèves et y réfléchir. L'évaluation demande à l'enseignant de tenir compte d'une grande variété de styles d'apprentissage, d'intelligences et d'aptitudes, et notamment des différents contextes culturels.

L'enseignant observe l'élève pour :

- Avoir une image claire de celui-ci et de ses intérêts;
- Déterminer ce qu'il pense et apprend, et comment il raisonne et apprend;
- Évaluer l'efficacité de son environnement et son apprentissage;
- Enrichir l'apprentissage

PARENTS : Le processus d'évaluation permet d'informer efficacement les parents des progrès réalisés par leur enfant. Il permet également de voir des preuves de l'apprentissage et du développement de son enfant. L'évaluation permet aussi de comprendre les progrès de son enfant et d'avoir des occasions de soutenir et de célébrer son apprentissage. Les parents ont l'occasion de s'impliquer dans le processus d'évaluation de leur enfant en regardant le portfolio avec lui, en commentant certains travaux et en rencontrant son enseignant lors de la remise de bulletin. Ils peuvent également ajouter des commentaires dans l'agenda, le journal de bord de l'exposition ainsi que dans les bilans de module de leur enfant en lien avec le développement des qualités du profil de l'apprenant.

DIRECTION : La direction de l'établissement met en place des procédures visant à évaluer l'efficacité du programme et s'assure qu'elles sont mises en œuvre. Elle s'assure qu'il existe une politique d'évaluation consignée et mise en application, qui reflète les directives concernant l'évaluation au sein du PP. Pour ce faire, la direction :

- donne aux enseignants des occasions de planifier et de réfléchir collectivement;
- fait en sorte que certaines activités de perfectionnement professionnel s'adressant à tout l'établissement se concentrent sur l'acquisition d'un maximum de connaissances en matière d'objectifs, de principes et de pratiques liés à l'évaluation efficace;
- s'assure que les qualités du profil de l'apprenant de l'IB et les cinq éléments essentiels du PP sont tous explicitement pris en considération lors de la planification, de l'enseignement et de l'apprentissage;
- renforce les liens qui existent entre ce que les élèves savent et ce qu'ils peuvent faire;
- renforce les liens qui existent entre l'évaluation, la consignation et la transmission des résultats;
- revoit le système de transmission des résultats de l'établissement pour s'assurer qu'il reflète sa politique d'évaluation et les directives concernant l'évaluation au sein du PP;
- s'assure que les enseignants comprennent le rôle qu'ils doivent jouer dans le processus d'évaluation, elle décrit ce rôle dans leur profil de poste et en tient compte durant le processus d'évaluation du rendement.
- s'assure que tous les enseignants ont accès aux documents communs (répartition des compétences, barème et résumé pour les parents) dès le début de l'année scolaire par l'entremise du guide du personnel.
- S'assure de transmettre aux parents, dès le début de l'année scolaire, des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages de leur enfant : de quelle manière et à quel moment il sera évalué.

Annexe 2

Évaluations privilégiées par le Programme primaire

Évaluation diagnostique

Démarche d'évaluation ayant pour but d'identifier les difficultés individuelles, d'en déceler les causes et d'en déterminer les mesures correctives. Cette forme d'évaluation permet d'identifier les connaissances et les savoir-faire antérieurs des élèves pour modifier ou adapter les activités d'apprentissage qui seront proposées par la suite durant les activités organisées autour des pistes de recherche.

Évaluation formative

L'évaluation formative fournit les informations utilisées pour planifier l'étape suivante de l'apprentissage. Elle est reliée à l'apprentissage, et aide les enseignants et les élèves à découvrir ce que les élèves savent déjà et ce qu'ils sont capables de faire. L'évaluation formative et l'instruction sont directement liées et dépendent l'une de l'autre. L'évaluation formative a pour but de favoriser l'apprentissage en fournissant une rétroaction régulière et fréquente. Elle aide les élèves à améliorer leurs connaissances et leur compréhension, à s'enthousiasmer pour l'apprentissage, à réfléchir de manière approfondie, à développer leur capacité à s'autoévaluer et à reconnaître les critères de réussite. Il est manifeste que l'utilisation accrue de l'évaluation formative aide particulièrement les élèves peu productifs à améliorer de façon significative leur compréhension.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative a pour but de fournir aux enseignants et aux élèves des éclaircissements sur la compréhension des élèves. Elle est effectuée à la fin du processus d'enseignement et d'apprentissage, et donne aux élèves l'occasion de montrer ce qu'ils ont appris (acquisition de données, synthèse d'informations, application de connaissances et de procédés). L'évaluation sommative peut évaluer simultanément plusieurs éléments : elle oriente et améliore l'apprentissage des élèves et le processus d'enseignement; elle mesure la compréhension de l'idée maîtresse; et elle incite les élèves à agir. C'est une démarche d'évaluation qui a pour but d'attester l'acquisition des compétences à la fin d'un programme.

Annexe 3

Réflexion sur le portfolio

Réflexion sur le portfolio-CLASSE

1. Quels seront les critères pour la sélection des travaux?
Évaluations (disciplines), autoévaluations, travaux réalisés dans le cadre des modules, travaux réalisés dans le cadre des disciplines (peuvent être choisis par les élèves), travaux variés, pertinents, en nombre suffisant et qui présentent autant le processus que le produit fini.
2. Qui sélectionnera les travaux?
Les enseignants et les élèves (utilisations de vignettes ou de commentaires pour justifier le choix).
3. Quels autres documents seront joints aux travaux (ex : autoévaluations, réflexions, outils d'évaluation, commentaires de l'enseignant)?
Photos, bricolages, autoévaluations diverses, commentaires (des élèves, des enseignants et des parents), bilan de son étape et défis pour l'étape à venir.
4. Comment établir ce qui devra être ajouté au dossier et ce qui devra être enlevé?
Certains travaux seront sélectionnés pour être mis dans le portfolio-bilan.
5. Où et comment les dossiers devront-ils être utilisés (pour la transmission des résultats, pour des entretiens menés par les élèves, pour des entretiens parents-enseignants, pour la rédaction des bulletins scolaires)?
Ils sont utilisés pour les évaluations, la rédaction des bulletins, les entretiens parents/enseignants. Ils seront utilisés par les élèves en cours d'apprentissage. Les portfolios seront conservés à la portée des élèves et seront envoyés à la maison à chaque étape pour consultation.
6. Comment le dossier sera-t-il présenté (ex : format électronique, cartable, chemise, etc.)?
Tous les niveaux utilisent une reliure à anneaux à trois trous pour le portfolio-classe.
7. Où les dossiers seront-ils conservés?
Les portfolios seront conservés dans les classes.
8. Qui aura accès aux dossiers?
Les élèves, les parents, les enseignants, les spécialistes et l'orthopédagogue ont accès aux dossiers des élèves.

9. À qui le dossier appartiendra-t-il?

Le dossier appartient à l'élève.

10. Comment les dossiers suivront-ils les élèves?

Le portfolio sera retourné à la maison à la fin de l'année scolaire.

Réflexion sur le portfolio-BILAN

11. Quels seront les critères pour la sélection des travaux?

Un travail significatif représentant chaque module, les évaluations-synthèses des qualités du profil de l'apprenant pour le préscolaire, d'autres traces que le bulletin pour la 1^{re} à la 6^e année afin de démontrer le développement du profil de l'apprenant, ainsi que les deux questionnaires aux parents sur les qualités du profil de l'apprenant.

12. Qui sélectionnera les travaux?

Les élèves et les enseignants sélectionnent les travaux. L'enseignant peut guider le choix des élèves selon leur âge.

13. Quels autres documents seront joints aux travaux (ex : autoévaluations, réflexions, outils d'évaluation, commentaire de l'enseignant)?

- a. Dessins significatifs (préscolaire et 1^{re} année)
- b. Courte réflexion pour expliquer le choix du travail (étiquette, phrase à compléter selon l'âge des élèves)
- c. Feuille sur les modules préférés à chaque niveau
- d. Passeport de l'élève pour consigner des traces du développement des éléments essentiels.

14. Comment établir ce qui devra être ajouté au dossier et ce qui devra être enlevé?

Consultation des enseignants

15. Où et comment les dossiers devront-ils être utilisés (pour la transmission des résultats, pour des entretiens menés par les élèves, pour des entretiens parents-enseignants, pour la rédaction des bulletins scolaires)?

- a. Pour porter un regard sur les modules des années précédentes.
- b. Pour voir l'évolution de l'élève tout au long du primaire.
- c. Pour le présenter lors de l'exposition.

16. Comment le dossier sera-t-il présenté (ex : format électronique, cartable, chemise, etc.)?

Une pochette accordéon brune avec séparateurs avec des étiquettes.

17. Où les dossiers seront-ils conservés?

Les portfolios seront conservés dans les classes.

18. Qui aura accès aux dossiers?

Les élèves, les parents, les enseignants, les spécialistes ont accès aux dossiers des élèves ainsi que la communauté scolaire lors de l'exposition du PP.

19. À qui le dossier appartiendra-t-il?

Le dossier appartient à l'élève.

Chaque dossier sera identifié de la même façon dès le préscolaire.

20. Comment les dossiers suivront-ils les élèves?

Le dossier est transmis au début de l'année à l'enseignant suivant. Le portfolio sera retourné à la maison à la fin de la 6^e année.

- À l'éducation préscolaire, les résultats sont exprimés en cote (A, B, C ou D).
- Au primaire, les résultats sont présentés en pourcentage en respectant le barème de l'école (en bonds de 5 de 45 % à 95 %).
- En complément au bulletin, le portfolio-classe est envoyé aux parents à la fin de chaque étape soit trois fois par année.
- Une rencontre individuelle de parents a lieu au moins 1 fois par année.
- Les parents seront informés du cheminement de leur enfant en regard des qualités du profil de l'apprenant deux fois par année par l'entremise du bulletin.

Portfolio

- Chaque élève a un portfolio-classe qui contient des traces des modules ainsi que des travaux de différentes disciplines. De plus, il contient des évaluations variées reliées au profil de l'apprenant, aux éléments essentiels et aux compétences disciplinaires.
- Chaque élève a un portfolio-bilan qui est constitué au cours du primaire. À la fin de l'année, l'élève choisit des travaux significatifs en lien avec les modules (1 par module). Ces travaux seront conservés dans une pochette accordéon et transférés l'année suivante par le titulaire au nouvel enseignant. De plus, le portfolio-bilan contiendra les évaluations des qualités du profil de l'apprenant pour le préscolaire (Bilan de module). Deux questionnaires complétés par les parents sur le développement des qualités du profil de l'apprenant y seront également insérés.

ANNEXE 4 Épreuves de fin de cycle

Degré scolaire	Fin 1 ^{er} cycle	Fin 2 ^e cycle			Fin 3 ^e cycle			
Discipline	Mathématique	Français-Écriture	Français-lecture	Mathématique	Français-Écriture	Français-lecture	Mathématique	Anglais langue seconde
Provenance	CSDM	MEES*	MEES*	CSDM	MEES*	MEES*	MEES*	CSDM
Type d'évaluation	Épreuve imposée	Épreuve obligatoire	Épreuve obligatoire	Épreuve imposée	Épreuve obligatoire	Épreuve obligatoire	Épreuve obligatoire	Épreuve imposée
Obligation	MEES : non CSDM : oui	MEES : oui CSDM : oui	MEES : oui CSDM : oui	MEES : non CSDM : oui	MEES : oui CSDM : oui	MEES : oui CSDM : oui	MEES : oui CSDM : oui	MEES : non CSDM : oui
Consignation du résultat « EX »	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Entrée de données pour la régulation (dans GPI)	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Horaire	À déterminer par l'école, en mai-juin	Mai	Mai	À déterminer par l'école, en juin	Mai	Mai	À déterminer par l'école, en juin	À déterminer par l'école, d'avril à juin

— À l'étape 3, les résultats doivent porter sur l'ensemble des apprentissages (en français : lire, écrire, communiquer oralement).

— Les résultats s'appuient principalement sur les évaluations réalisées au cours de l'étape 3.

— Les épreuves imposées par la CSDM sont prises en compte dans les résultats de l'étape de la manière établie dans les normes et modalités d'évaluation de l'école.

— Dans le cas d'épreuves obligatoires MEES, celles-ci compte pour 20 % du résultat de la compétence et sera traité par la CSDM.

*Précision : le résultat de l'épreuve obligatoire ne doit pas être considéré à l'étape 3. L'enseignant devra inscrire les résultats de l'épreuve MEES obligatoire dans la section GPI réservée (« EX ») à cette fin.

** » L'épreuve d'anglais de 3^e cycle comprendra des adaptations pour les classes multi-niveaux et les classes d'anglais intensif.

Les épreuves imposées CSDM, le sont pour des fins de régulation.